

EPT Grand Orly Seine Bièvre
Bâtiment Askia
Madame SEREMET et Monsieur LEMOINE
11 rue Henri Farman
BP748
94398 ORLY AEROGARE CEDEX

Fontenay-sous-Bois, le 13 octobre 2021

Nos références : PLU-L'HAY-LES-ROSES-VD

Votre correspondant :

Virginie DUPONT

☎ : 01.58.76.98.95 / 06.99.62.23.70

✉ : virginie.dupont@ratp.fr

Madame, Monsieur,

La demande dont les caractéristiques sont rappelées ci-dessous a été portée à la connaissance de la RATP :

Expéditeur : EPT Grand Orly Seine Bièvre

Référence expéditeur : 2021-08-23-DTE/PU/AMP/ES/VB-D2102090

Date d'envoi : 25.08.2021

Date de réception : 08.09.2021

Objet : modification N°1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de l'Hay-les-Roses

La présente note a pour objet de recenser les infrastructures ferroviaires existantes et à l'état de Projet appartenant à RATP Infrastructures afin que ces réseaux soient intégrés au Plan Local d'Urbanisme de la commune de l'Hay-Les-Roses en cours de révision.

RATP Infrastructures n'est pas compétent pour évaluer les impacts sur le réseau de surface qui devront être étudiés avec nos représentants de l'agence territoriale EDT94/91, notamment :

- L'amélioration des systèmes de transport en commun et de leur desserte ;
- Les interconnexions entre les différents maillages y compris les modes de circulation douces ;

- Les éventuels impacts des futurs aménagements sur l'exploitation du réseau de surface, notamment au niveau des carrefours de la D7 sur le secteur « Lamartine – Domaine Chérioux ».

TRAMWAY T7

La ligne T7 du tramway est présente sur la commune de l'Hajÿ-les-Roses (avenue de Stalingrad). Les travaux de démolitions, constructions ou encore d'aménagements peuvent avoir un impact sur la plateforme du tramway T7 et ses installations ferroviaires au niveau de l'interstation « Domaine Chérioux / Lamartine ». La RATP demande à être consultée pour avis, sur les demandes d'autorisations d'urbanisme, aux abords de ces ouvrages (voir dossier T7 fichier « Zone de consultation tracé T7 » que vous trouverez en pièces jointes).

PROLONGEMENT DE LIGNES DE TRANSPORTS

L'arrivée prochaine de la ligne 14 du métro sur la commune de l'Hajÿ-les-Roses amène la RATP à demander à être consultée pour avis, sur les demandes d'autorisations d'urbanisme, aux abords du prolongement de cette dite ligne de métro (voir dossier PL14 fichiers « Zone de consultation tracé PL14 -1 » et « Zone de consultation tracé PL14 -2 » que vous trouverez en pièces jointes).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Responsable de l'Instruction
des Projets Extérieurs

Vincent STEPHANY

